



Réparation suite aux Intempéries

Par **Locsd**, le **03/01/2014** à **11:54**

Bonjour,

Au mois de Juin, nous avons eu une tempête de grêle qui a percé la toiture de la maison, du préau et du cabanon.

La toiture de la maison a été recouverte par le couvreur d'une bâche. Et depuis plus rien. Le toit donne sur un grenier qui nous servait à stocker nos affaires

Nous sommes le 03 janvier et aucune réparations n'ont été faites. Nous avons signalé à plusieurs reprise à l'agence (qui est la fille de la propriétaire) que malgré la bâche, l'eau gouttais dans le grenier et qu'il nous était impossible de stocker nos affaires à l'intérieur. Le sol du grenier est trempé. Aujourd'hui cela n'a pas d'incidence sur les plafonds, mais je doute que la fin de l'hiver se passe bien.

J'ai reçu la semaine dernière un courrier m'annonçant une augmentation de loyer (calculer suivant l'indice).

Aujourd'hui, je ne peux profiter de se grenier (mes affaires sont stocker dans un coin des chambres), lorsqu'il pleut le son des gouttes au dessus de nos têtes est désagréables. On m'a également parler de problèmes de contamination dû aux humidité du bois.

Puis-je refuser de payer cette augmentation ?

J'ai louer cette maison avec un grenier dans un état permettant de stocker des affaires se qui n'est plus le cas. Ya-t-il quelques chose a faire ?

Merci d'avance de vos réponses